

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le 7 octobre 2025, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les délibérations ont été publiées, par extrait, le 15 octobre 2025, ou ont été通知ées à leur bénéficiaire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 22

Votants : 32

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ**, le **lundi treize octobre à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni **salle de l'Orangerie à Montbrison**, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Gérard VERNET, Mme Catherine DOUBLET, M. Joël PUTIGNIER, Mme Christiane BAYET, Mme Géraldine DERGELET, M. Jean-Yves BONNEFOY, adjoints, Mme Claudine POYET, M. Gilles TRANCHANT, Mme Thérèse GAGNAIRE, Mme Valérie ARNAUD, M. Guillaume LOMBARDIN, M. Nicolas BONIN, M. Luc VERICEL, Mme Cindy GIARDINA, Mme Cécile MARRIETTE, M. Jean-Marc DUFIX, M. Vincent ROME, Mme Emmanuelle GUIGNARD, Mme Jacqueline VIALLA, Mme Mireille de la CELLERY, M. Stéphane ROUSSON conseillers, le quorum est atteint.

Absents : Mme Martine GRIVILLERS, M. Abderrahim BENTAYEB, M. Pierre CONTRINO, M. Bernard COTTIER, M. Jean-Paul FORESTIER, M. François BLANCHET, Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES, Mme Justine GERPHAGNON, Mme Marine VENET, M. Edouard BION, M. Xavier GONON.

Mme Martine GRIVILLERS avait donné pouvoir à Mme Valérie ARNAUD, M. Abderrahim BENTAYEB à M. Luc VERICEL, M. Pierre CONTRINO à Mme Catherine DOUBLET, M. Bernard COTTIER Mme Cécile MARRIETTE, M. Jean-Paul FORESTIER à Mme Jacqueline VIALLA, Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES à M. Christophe BAZILE, Mme Justine GERPHAGNON à Mme Christiane BAYET, Mme Marine VENET à M. Gérard VERNET, M. Edouard BION à M. Joël PUTIGNIER, M. Xavier GONON à Mme Géraldine DERGELET.

Secrétaire : M. Joël PUTIGNIER.

### ORDRE DU JOUR

. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2025

. Intercommunalité – Service Commun de Gestion des Archives – Avenant n°3 à la convention d'adhésion – Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

. Finances

- Chèq'Loisirs – Attribution de subvention aux associations participantes
- Théâtre des Pénitents – Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

- Théâtre des Pénitents – Convention de partenariat avec l'ANEF Loire – Approbation et autorisation de signature par M. le Maire
- Saison culturelle – Convention de partenariat avec les entreprises mécènes – Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

. Foncier

- Rue Brillié – Acquisition de la parcelle BL559 auprès du Département de la Loire
- Chemin des Raines - Cession à M. Laurent et Mme Desfarges - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

. Urbanisme - Rénovation du complexe sportif de la Madeleine - Demande de permis de construire - Autorisation donnée au Maire de la signer

. Environnement - Conventions de partenariat avec Loire Forez agglomération pour la mise en place et la gestion de sites de compostage de proximité - approbation et autorisation du Maire à signer

. Education Jeunesse et Sports - Demande d'avis au Conseil Municipal sur le dossier de demande d'ouverture de l'établissement Les Bambins - Site Beauregard

. Ressources Humaines

- Convention de mise à disposition Directeur des Finances auprès du CCAS – Renouvellement – Approbation et autorisation de signature par M. le Maire
- Risque Santé - Convention de participation du CDG 42 – Adhésion - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

. Compte-rendu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au Maire

. Approbation du procès-verbal du Conseil du Municipal du 22 septembre 2025.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 22 septembre 2025.

**Délibération n°2025/10/01 – Intercommunalité – Service Commun de Gestion des Archives – Avenant n°3 à la convention d'adhésion – Approbation et autorisation de signature par M. le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29, L5211-10 et L.5211-4-2 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Loire Forez agglomération,

Vu la convention d'adhésion au service gestion des archives en date du 16 décembre 2016 et ses avenants n°1 du 11 octobre 2022 et n°2 du 26 août 2023

Considérant que la Ville de Montbrison adhère au Service Commun de Gestion des Archives, Considérant la nécessaire mise en place du système d'archivage électronique (SAE) ;

M. Christophe BAZILE propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver et autoriser la signature par ses soins de l'avenant n°3 à la convention d'adhésion au service commun de Gestion des Archives, lequel a pour objet d'acter les conséquences juridiques, financières et matérielles de la mise en place du SAE sur l'organisation du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°3 à la convention d'adhésion au service commun de Gestion des Archives entre la Ville de Montbrison et Loire Forez agglomération,
- En autorise la signature par M. le Maire.

**Délibération n°2025/10/02 – Chèq'Loisirs – Attribution de subvention aux associations participantes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Jean-Yves BONNEFOY demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'attribution de subvention présentée ci-après au titre du dispositif des Chèq'Loisirs :

Association	Nombre de Chèq'Loisirs	Montant de subvention
ASSOCIATION SPORTIVE SAVIGNEUX MONTBRISON	28	280.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>280.00 €</b>

M. Christophe BAZILE rappelle en outre qu'un second dispositif a été lancé en juin 2025 : le Chèq' Séniors. 200 chéquiers ont déjà été distribués.

Il s'agit d'un chéquier de 30 € distribué au plus de 75 ans non imposables. Ils peuvent le dépenser dans les associations et les commerces montbrisonnais.

D'ailleurs, il souligne que les commerçants ont répondu présents pour ce dispositif mais également pour les animations de fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, approuve le versement de la subvention d'un montant de 280 € à l'Association Sportive Savigneux Montbrison.

## **Délibération n°2025/10/03 – Théâtre des Pénitents – Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ; Mme Christiane BAYET propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver une demande de subvention d'un montant de 70 000 € à la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la convention Scène Régionale pour l'année 2026.

M. Christophe BAZILE annonce l'ouverture du Théâtre des Pénitents au deuxième semestre de l'année 2026 avec une jauge augmentée grâce aux places debout et à un balcon : le théâtre bénéficiera de 321 places au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, décide de solliciter une subvention d'un montant de 70 000 € à la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la convention Scène Régionale pour l'année 2026.

## **Délibération n°2025/10/04 – Théâtre des Pénitents – Convention de partenariat avec l'ANEF Loire – Approbation et autorisation de signature par M. le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Mme Christiane BAYET explique que la convention présentée a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles la Ville de Montbrison par le biais du Théâtre des Pénitents et l'Association Nationale d'Entraide Loire (ANEF) accompagnent les jeunes et leurs familles dans l'accès à la programmation culturelle du Théâtre pour la saison 2025/2026.

Ce dispositif a pour objectif d'inviter les personnes accompagnées par des structures du champ social à s'engager sur la découverte de plusieurs spectacles tout au long de la saison. Les personnes doivent choisir à minima 3 spectacles et 2 esthétiques différentes.

Cet accompagnement pourra faire l'objet, dans la mesure du possible, de rencontres artistiques au Théâtre ou dans la structure partenaire.

Le calendrier des spectacles sélectionnés par l'ANEF Loire est le suivant :

- Mercredi 21 janvier 2026, 15h : Kontakt, 8 places + 2 accompagnateurs
- Mercredi 29 avril 2026, 15h : Un poirier m'a dit, 8 places + 2 accompagnateurs
- Mercredi 20 mai 2026, 15h : Top down, 8 places + 2 accompagnateurs

Ce dispositif ouvre droit au tarif conventionné pour le règlement des places de spectacle afin de proposer un tarif le plus accessible possible. Le coût total du projet s'élève à 120,00€, soit 5,00€ / place de spectacles.

Elle propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver et autoriser la signature par M. le Maire de la convention de partenariat entre la Ville de Montbrison et l'ANEF.

M. Christophe BAZILE explique que le travail sur la saison culturelle porte ses fruits. Plus de 20 000 spectateurs ont été accueillis en 2024/2025 et la fréquentation de la saison actuelle suit la même tendance. Les Poly'sons 2025 ont accueilli 4 500 personnes. Dans le même temps, 9 000 visiteurs ont passé les portes du Musée d'Allard dont l'exposition « Le Cabinet des Merveilles » a beaucoup de succès.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montbrison et l'ANEF,
- En autorise la signature par M. le Maire

**Délibération n°2025/10/05 – Saison culturelle – Convention de partenariat avec les entreprises mécènes – Approbation et autorisation de signature par M. le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant que, chaque année, plusieurs mécènes participent de différentes manières à la saison culturelle du Théâtre des Pénitents,

Mme Christiane BAYET propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver et autoriser la signature par M. le Maire des conventions de partenariat avec les partenaires financiers privés suivants : Agamy, la Fromagerie des Hautes Chaumes, la Société Brunel et la Pause Marolaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

- Approuve les conventions de partenariat avec l'Agamy, la Fromagerie des Hautes Chaumes, la Société Brunel et la Pause Marolaise,
- En autorise la signature par M. le Maire.

**Délibération n°2025/10/06 – Rue Brillié – Acquisition de la parcelle BL559 auprès du Département de la Loire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant le projet d'aménagement de la cour de l'école Brillié notamment en vue de favoriser sa végétalisation,

Mme Catherine DOUBLET explique au Conseil Municipal que la Ville a fait part au Département de son intérêt d'acquérir 1024 m<sup>2</sup> d'espaces verts situés sur la parcelle BL 559 à l'arrière de l'antenne du Département et jouxtant la cour d'école. Cette acquisition interviendrait au prix de 14 000 € avec la condition que le Pôle Vie Sociale du Département puisse utiliser cet espace pendant les périodes de fermeture de l'école (mercredi et vacances scolaires). Elle propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette acquisition, le projet d'acte présenté et autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Mme Catherine DOUBLET précise que ce terrain ne sera pas utilisable tout de suite : l'école travaille avec les espaces verts sur l'aménagement de la parcelle. Des souhaits novateurs émergent, par exemple, la construction d'une « plage à grenouilles » pour observer le milieu naturel ou encore une classe en dehors.

Elle remercie le Département pour le travail réalisé en commun.

De son côté, M. Jean-Yves BONNEFOY remercie la Ville de Montbrison pour son écoute et son ouverture puisque ce terrain servira également aux rencontres entre parents et enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition auprès du Département de la Loire de 1024 m<sup>2</sup> d'espaces verts situés sur la parcelle BL 559 au prix de 14 000 €,
- Approuve le projet d'acte présenté,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**Délibération n°2025/10/07 – Urbanisme – Rénovation du complexe sportif de la Madeleine –  
Demande de permis de construire – Autorisation donnée au Maire de la signer**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;  
Vu les articles L421-1 et suivants ainsi que R421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Considérant le projet de réhabiliter le complexe sportif de la Madeleine ;

M. Jean-Yves BONNEFOY expose que, dans ce cadre, les tribunes, fermées depuis de nombreuses années pour des questions de sécurité, vont être démolies. Le bâtiment attenant, d'une surface de 171 m<sup>2</sup>, va être réhabilité pour accueillir une salle de convivialité, des sanitaires et des espaces de rangements et stockage et se verra adossé d'un préau. Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture. Les vestiaires vont être réaménagés en quatre vestiaires équipes et deux vestiaires arbitres. A côté de ce bâtiment, un bâtiment, d'une surface de 153 m<sup>2</sup>, destiné à accueillir deux vestiaires et un espace de stockage pour les scolaires, sera édifié. Du côté de la piste d'athlétisme, le local de stockage existant sera partiellement déconstruit et un nouveau local de 64 m<sup>2</sup> sera construit pour accueillir trois espaces de stockage. Les plans joints en annexe en témoignent.

Au regard des surfaces démolies et des surfaces construites, la réalisation de ces travaux doit être précédée de la délivrance d'un permis de construire. Il propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la demande de permis de construire portant sur les travaux de réhabilitation du complexe sportif de la Madeleine, tels que présentés ci-avant.

M. Jean-Marc DUFIX constate le besoin important en la matière et salue ce projet qui va bénéficier au plus grand nombre.

M. Christophe BAZILE remercie les associations pour leur travail sur la mutualisation des espaces. Il souligne qu'une partie des travaux sera réalisée par les services municipaux. Il met en lumière le côté vertueux de ce projet en expliquant que des panneaux photovoltaïques permettront de produire de l'énergie et que des systèmes de récupération de l'eau de pluie seront installés.

Le chantier se déroulera en trois, phases jusqu'en décembre 2027. Cela peut paraître long mais il est impossible de tout faire d'un coup car, sinon, il y aurait une période sans vestiaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la demande de permis de construire portant sur les travaux de réhabilitation du complexe sportif de la Madeleine, tels que présentés ci-avant.

**Délibération n°2025/10/08 – Environnement – Conventions de partenariat avec Loire Forez agglomération pour la mise en place et la gestion de sites de compostage de proximité – approbation et autorisation du Maire à signer**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant que, dans le cadre de sa compétence en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, Loire Forez agglomération doit offrir une solution de tri des déchets alimentaires aux ménages.

M. Guillaume LOMBARDIN expose que, pour ce faire, Loire Forez agglomération a choisi de mailler son territoire avec des sites de "compostage de proximité" à destination des habitants ne disposant pas d'extérieur et ne pouvant pas installer un composteur individuel sur leur terrain.

Plusieurs emplacements ont été identifiés sur le domaine public pour accueillir ces sites de compostage de proximité : parking d'Ecotay, Boulevard de l'Eglise, place du docteur Jean Vial. Pour favoriser la mise en place et le fonctionnement de ces sites, il est proposé que la Ville de Montbrison autorise Loire Forez agglomération à occuper gratuitement son domaine public, assure l'entretien des abords et l'accès du site, signale à Loire Forez agglomération toute dégradation, soit désignée co-exploitante du site et puisse à ce titre utiliser le compost mature et assure la distribution des bioseaux en complément de Loire Forez agglomération. En outre, un emplacement a été identifié sur le domaine privé de Deux Fleuves Loire Habitat impasse de la Fonfort. Sur ce site, Deux Fleuves Loire Habitat autorise Loire Forez agglomération à installer les composteurs et assure l'entretien des abords. De son côté, la Ville sera autorisée à utiliser le compost mature.

Les conventions présentées fixent l'ensemble des engagement réciproques et seraient conclues pour une durée de 10 ans.

Il propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conventions de partenariat avec Loire Forez agglomération pour la mise en place et la gestion de sites de compostage de proximité et autoriser M. le Maire à les signer.

M. Christophe BAZILE déplore que beaucoup de concitoyens n'aient pas intégré que les sacs poubelles vont dans les poubelles d'où la création d'une amende administrative d'un montant minimum de 350 € dès lors qu'il y a un dépôt sauvage.

C'est un système qui porte ses fruits : il y a beaucoup de verbalisation, les administrés ne peuvent pas ne pas être au courant. Le principe de la tolérance zéro est appliqué.

Le but ultime reste la diminution des déchets.

Malgré la hausse exponentielle de la taxe des activités polluantes, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitatives (TEOMi) de Loire Forez agglomération a diminué de 7% car on s'est attaqué à la production de déchets.

Depuis 2022, 4 000 tonnes de déchets n'ont pas été produits sur le territoire ce qui a permis de passer de 200 kg par habitant par an à 164 kg.

Ce qui est mis en place a déjà été testé sur d'autres territoires et on sait que les dépôts sauvages finissent par diminuer voire disparaître car on ne met presque plus rien dans la poubelle noire.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

- Approuve les conventions de partenariat avec Loire Forez agglomération pour la mise en place et la gestion de sites de compostage de proximité
- En autorise M. le Maire à les signer.

**Délibération n°2025/10/09 – Education Jeunesse et Sports – Demande d'avis au Conseil Municipal sur le dossier de demande d'ouverture de l'établissement Les Bambins – Site Beauregard**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant la création d'un pôle enfance sur le site de l'ancienne école maternelle de Beauregard ;

Considérant que la crèche des Bambins, installée actuellement dans un bâtiment qu'elle doit quitter, intègre ce nouveau bâtiment et bénéficie de places supplémentaires pour accueillir des enfants de 2 à 3 ans fréquentant présentement le jardin des Lutins ;

Aussi, M. Christophe BAZILE explique que la Commune, en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, doit se prononcer sur l'opportunité du projet de transformation de la crèche des Bambins, gérée par la Ronde des Enfants. Cet avis obligatoire est préalable à la demande d'autorisation d'ouverture de l'établissement délivrée par le Département.

En l'espèce, l'installation de la crèche des Bambins, comptant 50 places destinées à l'accueil des enfants de 2 mois et demi à 6 ans, dans le quartier de Beauregard présente une opportunité certaine car elle permet un service de qualité dans des locaux adaptés à l'accueil des jeunes enfants. De plus, cette implantation au sein du quartier de Beauregard, quartier "politique de la ville" est une véritable opportunité pour les familles du quartier mais également pour la mixité sociale que cette implantation va générer.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, estime que le projet de transformation de la crèche des Bambins, gérée par la Ronde des Enfants est opportun.

**Délibération n°2025/10/10 – Convention de mise à disposition du Directeur des Finances auprès du CCAS – Renouvellement – Approbation et autorisation de signature par M. le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

M. VERNET expose que la Ville de Montbrison, pour lui apporter son soutien en lui garantissant une aide matérielle, souhaite continuer à mettre son directeur financier à disposition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Montbrison.

Il propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel présentée pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028, et d'en autoriser la signature par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

- Approuve la convention de mise à disposition du Directeur des Finances auprès du CCAS,
- En autorise la signature par M. le Maire.

**Délibération n°2025/10/11 – Risque Santé - Convention de participation du CDG 42 – Adhésion  
- Approbation et autorisation de signature par M. le Maire**

M. Gérard VERNET rappelle :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Concernant le risque santé, les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 15€ mensuels par agent par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

Conformément à l'article L. 827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion se sont vu confier la nouvelle mission de conclure pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de leur ressort, une convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire et notamment pour couvrir le risque « Santé » des agents.

C'est ainsi que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire (CDG42) a lancé une procédure de mise en concurrence et qu'à l'issue de celle-ci, il a été fait le choix de souscrire auprès de la MNT. Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial.

La convention de participation proposée par le CDG42 offrant un cadre sécurisé, cela donne également l'opportunité de disposer d'une offre qualitative immédiatement disponible, sans avoir à mener une consultation.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion reste à établir entre la Ville de Montbrison et le CDG42.

M. Gérard VERNET propose d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 une participation financière, pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation, comme suit :

Le montant brut mensuel de cette participation sera de 15 € mensuels, par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

L'adhésion des agents à la convention de participation, à l'exclusion de toute autre forme de couverture, conditionne le bénéfice du versement de la participation financière de l'employeur.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-9 et suivants ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 13 février 2025, approuvant le choix de la convention de participation pour le risque santé,

Vu l'avis du Comité social territorial du 25 juin 2025 de la Ville de Montbrison, approuvant la participation de la Ville de Montbrison à la consultation pour le choix d'une nouvelle mutuelle de groupe ;

Vu la délibération, n°2025/06/19 du 30 juin 2025, de participer à la procédure de consultation engagée par le CDG42 en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque « Santé » ;

Vu la délibération n°2025-06-25/07 du 25 juin 2025 du Conseil d'administration approuvant le choix de la commission d'appel d'offres sur l'attributaire du contrat collectif,

Vu la convention de participation « Frais de santé » signée entre le Centre de Gestion et la MNT,

Vu l'avis du Comité social territorial du 26 juin 2025.

Vu l'avis du Comité Social Territorial de la Ville de Montbrison en date du 8 octobre 2025, relatif au choix de la convention de participation et au montant de participation versé aux agents pour le risque santé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le CDG42 et la MNT ;

Article 2 :

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la Ville de Montbrison en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé ».

- d'instituer une participation financière à hauteur de 15 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Santé », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Article 3 : d'approuver la convention d'adhésion au service Protection sociale complémentaire entre la Ville de Montbrison et le CDG42.

Article 4 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service protection sociale complémentaire – risque santé du CDG42 selon les modalités définies ;

Article 5 : d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG42 et la MNT ;

Article 6 : d'approuver le paiement au CDG42 d'une contribution annuelle de 150 € relative aux frais de mise en concurrence, de gestion, de suivi et d'accompagnement, basée sur une tarification définie à partir du nombre d'agents relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC au 31 décembre de l'année n-1 soit 150€ par an, les effectifs de la Ville de Montbrison étant compris entre 250 à 399 agents.

Article 7 : de prévoir l'inscription au budget des exercices 2026 à 2031, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**. Compte-rendu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au Maire**

01/09/2025	2025/98/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de Mme Bernadette BALIAN
01/09/2025	2025/99/D	Octroi d'une case de columbarium au cimetière de Montbrison au profit de Mme Martine FOREST
02/09/2025	2025/100/D	Renouvellement de concession au cimetière de Montbrison au profit de M. Gilbert BAROU
04/09/2025	2025/101/D	Renouvellement de concession au cimetière de Montbrison au profit de Mme Nadia LAFON
05/09/2025	2025/102/D	Renouvellement de concession au cimetière de Montbrison au profit de Mme Marinette MOREL
05/09/2025	2025/103/D	Modification Régie de recettes de la régie des restaurants
08/09/2025	2025/104/D	Ajout de bénéficiaires à la concession de M. René PLANCHET au cimetière de Montbrison.
08/09/2025	2025/105/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de Mme Marie-Claude DUCERF.
09/09/2025	2025/106/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de M. Jean-Paul PALLEY
09/09/2025	2025/107/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de Mme Marie-Joëlle DUCHEMIN
11/09/2025	2025/108/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de M. et Mme Joël et Christine PALLAY
15/09/2025	2025/109/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de M. et Mme Alain PELTIER
15/09/2025	2025/110/D	Octroi d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de M. et Mme Gilbert et Martine VIGOUREUX
16/09/2025	2025/111/D	Approbation de la convention de mise à disposition du domaine public pour l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques rue de la République
16/09/2025	2025/112/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison au profit de Mme Caroline ROLLAND
16/09/2025	2025/113/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison au profit de Mme Marguerite BENOIT

<b>Objet du marché</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Ville</b>	<b>Montant du marché HT</b>	<b>Date de signature</b>
Convention de partenariat Pass Forez 2025 - Tarif préférentiel ou gratuité au détenteur d'une carte achetée à l'Office du Tourisme	Office de Tourisme Loire Forez	Montbrison		27/05/2025
Adhésion au dispositif Flux Vision	Loire Tourisme	Saint Etienne	3 600,00 €	20/06/2025
marché de prestation de service pour l'animation d'une chorale à la Résidence Séniors des Comtes de Forez	Aurélie MANCINI	Ecotay l'Olme	1 332,00 €	22/07/2025
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension d'un réseau de vidéoprotection pluricommunale	TPF ingénierie	LYON	3 483,00 €	14/03/2025
Missions de contrôle technique et de CSPS - lot 1 contrôle technique Marché subséquent n°4 : Mission de contrôle technique dans le cadre du changement du système de sécurité incendie du centre musical Pierre Boulez	Bureau alpes contrôles	Saint-Etienne	990,00 €	31/03/2025
Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du remplacement du système de sécurité incendie du centre musical Pierre Boulez	Cogifluide	Saint-Chamond	3 500,00 €	31/03/2025
Collecte, transport et valorisation des déchets alimentaires ou de cuisine	Véolia - Onyx ARA	VAULX EN VELIN	Maxi 30 000 période 1 + 20 000 les 2 périodes suivantes	03/04/2025
Rénovation de la GTC du groupe scolaire d'Estiallet	STEF	La Ricamarie	54 610,00 €	07/04/2025
Maintenance des extincteurs et des RIA	APS	Saint-Priest	Maxi 12 000 € /an sur 4 ans	27/04/2025
Fourniture et livraison de gasoil - marché subséquent n°11	Dyneff	Lyon	11 365,50 €	11/05/2025

Travaux de raccordement du pôle enfance au réseau de chaleur de la chaufferie loire habitat	Dalkia	Saint-Etienne	82 982,50 €	15/05/2025
Travaux de création d'un square sur l'ilot de l'ancien foyer des jeunes travailleurs - lot 2 maçonnerie	Dolmen	Verrières en Forez	26 413,00 €	15/05/2025
Travaux de création d'un square sur l'ilot de l'ancien foyer des jeunes travailleurs - lot 1 - revêtements de sols	ID Verde	ROCHE LA MOLIERE	15 843,70 €	26/05/2025
Travaux de création d'un square sur l'ilot de l'ancien foyer des jeunes travailleurs - lot 3 espaces verts	Pépinières et jardins d'Aiguilly	Vougy	18 300,00 €	26/05/2025
Fournitures scolaires, librairie scolaire et matériel didactique	Chap buro	Savigneux	Maxi 50 000 €/an durée maxi 4 ans	21/05/2025
Fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène	Hygianet	La Fouillouse	Maxi 45 000 € /an pour 4 ans	21/05/2025
Remplacement du système de sécurité incendie du centre musical Pierre Boulez	Scientec	ROCHE LA MOLIERE	30 666,80 €	01/07/2025
Acquisition de matériel de sonorisation pour le théâtre des Pénitents	Mag scène	Saint-Etienne	Maxi 220 000 €	19/06/2025
Fourniture et livraison de gasoil - marché subséquent n°12	Total énergies proxi sud est	Lyon Cedex 2	10 380,00 €	03/07/2025
Nettoyage des bâtiments communaux	FOREZ NETTOYAGE	Montbrison	30 843 € /an + maxi 35 000 € /an	14/07/2025

Maintenance des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage - lot 1 systèmes de sécurité incendie	Finsecur	Nanterre	4 527,50 €/an + 7 000 € maxi/an	21/07/2025
Maintenance des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage - lot 2 système de désenfumage	Finsecur	Nanterre	1 831,38 €/an + 5 000 € maxi/an	21/07/2025
Missions de contrôle technique et de CSPS - lot 1 contrôle technique Marché subséquent n°5 : Mission de contrôle technique dans le cadre de la rénovation et la mise aux normes de la salle héroïque de la Diana	Bureau alpes contrôles	Saint-Etienne	4 444,00 €	21/07/2025
Fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène	Orapi hygiène	Saint-Vulbas	Maxi 45 000 €/an durée 4 ans maxi	22/07/2025
Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation de locaux pour la croix rouge dans le bâtiment Guy IV	Clematis	Saint-Etienne	8 000,00 €	23/07/2025
Missions de contrôle technique et de CSPS - lot 1 contrôle technique Marché subséquent n°6 : Mission de contrôle technique dans le cadre du réaménagement de locaux pour la croix rouge dans le bâtiment Guy IV	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION	Saint-Etienne	1 430,00 €	01/08/2025
Entretien de l'orgue de la Collégiale Notre-Dame d'Espérance	Manufacture d'orgue Denis Marconnet	Epercieux Saint-Paul	10 200 € + 20 000 € maxi	01/08/2025

Objet du marché	Titulaire	Nom du sous-traitant	Objet de la sous-traitance	Montant HT	Date signature acte de sous-traitance
Travaux d'aménagement et d'entretien des voiries et espaces publics communaux - marché subséquent n°8 aménagement d'un parking rue de la République	Eiffage route centre est	Sols loire auvergne	Fourniture et pose de béton sable ciment gris	14 980,00 €	20/03/2025
Création d'un pôle enfance sur le site de l'ancienne école maternelle de Beauregard - lot 18 chauffage ventilation climatisation GTC	Forissier	MLF automatisme et régulation	Installation de la régulation et GTC	44 140,00 €	23/03/2025
Travaux d'aménagement et d'entretien des voiries et espaces publics communaux - marché subséquent n°8 aménagement d'un parking rue de la République	Eiffage route centre est	MM aménagement	Fourniture et pose de pavés Kéops	16 709,00 €	03/04/2025
Création d'un pôle enfance sur le site de l'ancienne école maternelle de Beauregard - lot 3 maçonnerie	Vial construction	BATIWORK	Drainage et finition	10 000,00 €	15/05/2025
Réhabilitation et extension du théâtre des Pénitents - lot 4B charpente métal	Ediffer	BAM	Pose de charpente métallique et plancher béton	2 160,00 €	15/05/2025
Réhabilitation et extension du théâtre des Pénitents - lot 2 déconstruction - gros œuvre	Entreprise Brunel	Soredal	Dallage lissé quartzé + finition	10 713,60 €	19/05/2025
Réhabilitation et extension du théâtre des Pénitents - lot 4B charpente métal	Ediffer	Sermeca	Fabrication et pose charpente métallique	75 591,54 €	19/05/2025
Réhabilitation et extension du théâtre des Pénitents - lot 2 déconstruction - gros œuvre	Entreprise Brunel	SCA Sciage carottage associés	Sciage et carottage	1 500,00 €	19/05/2025
Réhabilitation et extension du théâtre des Pénitents - lot 2 déconstruction - gros œuvre	Entreprise Brunel	Sorecal	Gaine de ventilation CF 2h	3 500,00 €	05/06/2025
Réhabilitation et extension du théâtre des Pénitents - lot 4B charpente métal	Ediffer	BAM	Pose de charpente métallique et plancher béton (augmentation montant)	4 240,00 €	05/06/2025
Création d'un pôle enfance sur le site de l'ancienne école maternelle de Beauregard - lot 15 plafonds suspendus	Maison broze style et couleur	Entreprise Michel Alexandre	Faux plafond suspendu + isolation laine de roche	7 500,00 €	07/06/2025
Création d'un pôle enfance sur le site de l'ancienne école maternelle de Beauregard - lot 15 plafonds suspendus	Maison broze style et couleur	Entreprise Michel Alexandre	Augmentation montant	11 746,60 €	28/07/2025
Aménagement de la place du marché sur le site Gégé (relance lots 1, 3 et 5) - lot 1 VRD/Terrassements	Stal TP	Clos max	Diminution montant	8 288,45 €	28/07/2025

Objet du marché	Titulaire	Période de reconduction	Date de signature
Fourniture de peinture et accessoires - lot 1 peinture	Nuances Unikalo Loire	Juillet 2025 / Juillet 2026	16/06/2025
Fourniture de peinture et accessoires - lot 2 accessoires	Nuances Unikalo Loire	Juillet 2025 / Juillet 2026	16/06/2025
Achat de fournitures de bureau	Alpha bureau - PGDIS	Septembre 2025/Septembre 2026	22/07/2025
Transports scolaires et extra-scolaires 2024-2028 - lot 2 transports ponctuels	2TMC	Septembre 2025/Septembre 2026	22/07/2025
Location d'instruments de musique et de matériel de son et lumière pour le théâtre des Pénitents - lot 2 son et lumière	Mag scène	Septembre 2025/Septembre 2026	22/07/2025
Location d'instruments de musique et de matériel de son et lumière pour le théâtre des Pénitents - lot 1 instruments de musique	Transmusic concert	Septembre 2025/Septembre 2026	22/07/2025

M. Jean-Marc DUFIX demande où sont installées les bornes de recharge électrique de la rue de la République.

M. Christophe BAZILE indique qu'elles sont situées vers le magasin Territoire d'Hommes sur le parking situé devant l'ancien bâtiment d'ERDF.

M. Christophe BAZILE souhaite revenir sur la très belle édition 2025 des Fêtes de la Fourme et des Côtes du Forez.

Plus de 80 000 visiteurs ont été accueillis, 500 sportifs ont participé à la corrida de la Fourme.

Les exposants ont tout vendu et l'ambiance était extraordinaire.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,